

Lettre d'information n°5 - Août 2024

Projet parc éolien du Bois d'Apcher

Communes de Saint-Paul-le-Froid et de Saint-Denis-en-Margeride

Edito

Chères habitantes, chers habitants,

Le projet éolien du Bois d'Apcher, développé par la société spécialiste en énergies renouvelables BayWa r.e., est actuellement en phase d'études visant à déterminer sa faisabilité. Un mât de mesure a été installé en juin 2024 pour analyser le vent et l'activité des chauves-souris sur la zone d'étude. Le mât et les micros d'écoutes sont opérationnels et ont déjà commencé à enregistrer des premières données. Cette étude de vent se déroule sur un an minimum et ses résultats viendront compléter l'étude environnementale, acoustique et paysagère, toutes trois obligatoires.

Chiffres clés



4

éoliennes



150 m

de hauteur en
bout de pale



13.8 MW à 16.8 MW

puissance totale
du projet



23 184 personnes

alimentés en électricité
annuellement (chauffage
inclus)

Les différentes études menées sur le projet éolien

Un projet d'énergie renouvelable est soumis à la réalisation d'études environnementales, paysagères, écologiques et acoustiques. Ces études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. L'ensemble de ces études, les détails techniques du projet ainsi que son historique constituent le dossier de demande d'autorisation qui est consultable durant la phase d'enquête publique.

La construction et l'exploitation d'un projet éolien est strictement encadré par la loi. Un projet éolien est soumis à 3 réglementations :

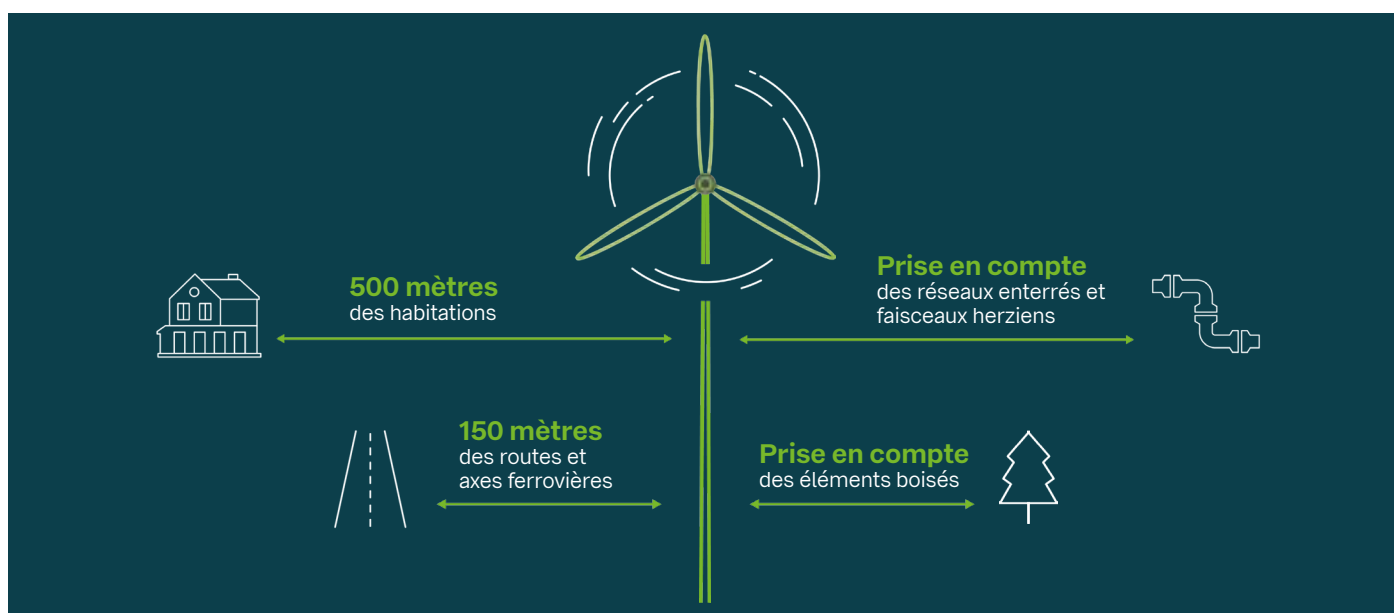
- Le code de l'énergie
- Le code de l'environnement
- Le code de l'urbanisme

De nombreux experts et bureaux d'études indépendants sont mobilisés durant le développement du projet pour répondre à ces différents cadres réglementaires.

- **L'étude environnementale** est réalisée dès le début du projet car c'est elle qui va déterminer sa faisabilité. Elle a été lancée en septembre 2023 et dure 1 an pour faire un inventaire complet de la faune et de la flore sur la zone par le bureau d'étude Exen, expert en étude de la biodiversité, basé en Aveyron.
- **L'étude acoustique** a pour but d'évaluer les niveaux sonores, actuels et futurs, au niveau des habitations riveraines du projet. Vous pouvez retrouver toutes les informations supplémentaires sur cette étude dans la lettre d'information d'avril 2024. L'étude acoustique sera lancée en septembre 2024 et sera réalisée par le bureau d'étude SIXENSE basé à Montpellier.
- **L'étude paysagère** a lieu durant le développement du projet pour proposer des recommandations d'implantation pour les éoliennes en adéquation avec les spécificités paysagères du territoire. Elle sera lancée en octobre/novembre 2024 (bureau d'étude en cours de sollicitation).

Zoom sur l'étude paysagère

L'étude paysagère prend en compte : les lignes du relief, les voies de communication et l'ensemble des habitats, lieux de vie, monuments historiques, sites inscrits ou classés ayant un intérêt patrimonial, culturel ou environnemental. Plusieurs distances, régies par la loi, sont prises en compte pour déterminer l'implantation finale du projet :



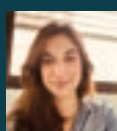
Le saviez-vous ?

Un fonds de Sauvegarde du Patrimoine naturel et Culturel a été mis en place en octobre 2021. Il est alimenté par un prélèvement sur la vente d'électricité produite par les parcs éoliens français : cet apport représente 30 à 40 millions d'euros par an. Ces fonds sont consacrés à la restaurations et l'entretien du patrimoine français.

Envie de vous investir dans le projet ?

Rejoignez le comité de pilotage ! Deux sièges citoyens sont encore ouverts sur chaque commune : 2 sur Saint-Paul-Le-Froid et 2 sur Saint-Denis-En-Margeride. Si vous souhaitez vous investir dans ce projet ou simplement vous renseignez sur le sujet, écrivez-nous.

Une question, une remarque ? Contactez-nous !



Hélène LORIDAN
Cheffe de projet éolien
helene.loridan@baywa-re.fr
06 66 73 00 17



Suivez l'actualité du projet sur notre site internet : www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-de-parc-eolien-du-bois-dapcher